

DELIBERATION N°20221122-10

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M Didier FISCHER, Maire, en date du 16 novembre 2022.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT – Adjoints au Maire

M. Brahim BEN MAIMOUN, Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, M. Nicolas GROS DAILLON, Mme Catherine JUAN, M. Samir MOUSTAATIF, M. Olivier RACHET, M. Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

Mme Florence COCART donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU

Mme Aliya JAVER donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

Mme Rahma M'TIR donne pouvoir à M. Cyril LONGUEPEE

Mme Sandrine MUTRELLE donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

M. Maxime PETAUTON donne pouvoir à M. Olivier RACHET

Mme Christine RENAUT donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Didier FISCHER

M. Jamel TAMOUM donne pouvoir à M. Mohamed MOKHTARI

Mme Leila ZENATI donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

M. Olivier RACHET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°10 : DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL- INVESTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-1;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

Vu la délibération n° 20220412-04 de vote du budget principal 2022 ;

Vu la délibération n° 20220902-09 portant sur une décision modificative d'investissement ;

Vu la délibération n° 20221122-08 portant sur une décision modificative de fonctionnement ;

Vu la convention d'attribution d'une subvention de la CNAV dans le cadre du plan d'aide aux résidences autonomie ;

Vu la délibération n°20220628-07 de demande de financements via le Contrat de Proximité Yvelines + 2020-2022 ;

Considérant que l'année 2023 sera marquée par 2 opérations de réhabilitation importantes, celle de la Résidence Autonomie « Les Moissonneurs », et celle du groupe scolaire Gabriel Bouvet ;

Considérant que pour les travaux de rénovation intérieurs de la Résidence Autonomie, la Commune vient de lancer la procédure d'appel d'offre, et la notification du marché est prévue avant la fin de cette année ;

Considérant que les espaces communs seront rénovés en deux phases permettant la continuité de service des repas dans le réfectoire ou le salon, et que par ailleurs les 80 salles de douche des logements seront aussi rénovées ;

Considérant que ces travaux de rénovation et de rajeunissement de la décoration intérieure offriront un meilleur cadre de vie aux seniors, après 40 années d'existence sans changements ;

Considérant qu'au budget 2022, seuls les coûts afférents à la maîtrise

Considérant que le coût prévisionnel des travaux est évalué à 1 200 000 € ;

Considérant que cette opération de réhabilitation de la Résidence Autonomie sera financée par une aide à l'investissement de la CNAV de 200 000 € (déjà inscrite au budget 2022), et une subvention de la Caisse Régionale de la CNAV pour 100 000 € confirmée par l'organisme ;

Considérant qu'il est proposé d'inscrire cette recette complémentaire de 100 000 € de la CNAV régionale ;

Considérant que pour le GS Bouvet, il convient de financer des études préalables, (sol, structures...) mais aussi de lancer des missions de coordination SPS et de contrôle technique avant la fin d'année pour 85 000 € ;

Considérant la somme de 2 268 560,13 € disponible au budget 2022 en section d'investissement, au compte 2313 « immobilisations en cours constructions », pour les dépenses futures du plan pluriannuel d'investissements après les prélèvements opérés à cette séance, avec la délibération n° 20221122-08 portant sur une décision modificative de fonctionnement ;

Considérant qu'il est proposé de prélever la somme de 1 285 000 € sur les dépenses d'investissement au titre du PPI, pour abonder les besoins de crédit sur ces 2 opérations ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme MOUTTOU, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE – AUTORISE les virements de crédits et inscriptions budgétaires suivants en section d'investissement :

- Prélèvement de 1 200 000 € au compte 2313 « immobilisations en cours constructions », et crédit pour le même montant du compte 2132 « Immeubles de rapport » sur l'opération 31 – Réhabilitation de la Résidence Autonomie.
- Une inscription budgétaire de 100 000 € au compte 1328 « autres subventions », sur l'opération 31 – Réhabilitation de la Résidence Autonomie.
- Prélèvement de 85 000 € au compte 2313 « immobilisations en cours constructions », et crédit pour le même montant du compte 2313 « immobilisations en cours constructions », sur l'opération 50 – Réhabilitation du groupe scolaire BOUVET.

ARTICLE 2 – PROCÈDE au rétablissement de l'équilibre du budget par section, et à l'intérieur de chaque section en dépenses comme en recettes, selon le tableau ci-joint **Annexe 2**.



Pour extrait conforme :
Le Maire,
Didier FISCHER
Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines

ANNEXE 2 Commune de Coignières - Budget Principal - DM Conseil Municipal du 22/11/22

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022
ID : 078-217801687-20221128-20221122_10-DE

Dépenses Fonctionnement			
Chapitres	BP 2022	DM 11/2022	Cumul
Charges à caractère général	2 740 860,00	200 000,00	2 940 860,00
Salaires de personnel et Ass.	5 660 000,00	150 000,00	5 810 000,00
Dotations de produits	570 000,00	27 000,00	597 000,00
Charges de gestion courante	1 402 635,00	50 000,00	1 452 635,00
Charges financières	24 500,00		24 500,00
Charges exceptionnelles	42 520,00		42 520,00
Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00
Opérations d'ordre entre sections	571 560,00		571 560,00
Virement vers section investissement	1 828 166,51	-427 000,00	1 401 166,51
TOTAL	12 890 241,51	0,00	12 890 241,51

Recettes Fonctionnement			
Chapitres	BP 2022	DM 11/2022	Cumul
013 Atténuation de charges	50 900,00		50 900,00
70 Produit des services, du domaine et vente	520 800,00		520 800,00
73 Impôts et taxes	8 027 162,00		8 027 162,00
74 Dotations, subventions et participations	416 181,00		416 181,00
75 Autres produits de gestion courante	1 004 957,00		1 004 957,00
002 Excédent reporté de 2021	2 870 241,51		2 870 241,51
TOTAL	12 890 241,51	0,00	12 890 241,51

Dépenses Investissement			
Chapitres	BP 2022	DM 11/2022	Cumul
10 Dotations, fonds divers	4 850,00		4 850,00
16 Emprunt	206 500,00		206 500,00
Total des opérations d'équipement	1 940 159,67	85 000,00	2 025 159,67
20 Immobilisations incorporelles	14 530,61		14 530,61
21 Immobilisations corporelles	1 108 817,23	1 200 000,00	2 308 817,23
23 Immobilisations en cours - PPI	2 695 560,13	-1 612 000,00	1 083 560,13
020 Dépenses imprévues	95 150,00		95 150,00
TOTAL	6 065 567,64	-327 000,00	5 738 567,64

Recettes d' Investissement			
Chapitres	BP 2022	DM 11/2022	Cumul
10 Dotations, fonds divers	540 000,00		540 000,00
13 Subvention d'équipement	1 076 561,00	100 000,00	1 176 561,00
28 Amortissements	492 000,00		492 000,00
49 Charges répartir sur plusieurs exercices	69 560,00		69 560,00
021 Virement de la section fonctionnement	1 828 166,51	-427 000,00	1 401 166,51
001 Excédent reporté de 2021	2 059 280,13		2 059 280,13
TOTAL	6 065 567,64	-327 000,00	5 738 567,64